



Jours férié et congés payés sur semaine de 4 jours

Par **hugo69**, le **01/04/2014** à **09:18**

Bonjour,

Je travaille 4 jours par semaine, le mercredi est non travaillé .

La semaine du 5 mai je vais prendre, lundi 5 et mardi 6 congés payés, jeudi 8 mai férié et vendredi 9 mai je travaille .

Ma question est de savoir si je dois inclure dans les congés payés le mercredi (jours jamais travaillé) .

Donc compter 3 jours CP(le 5, 6, 7) ou juste 2 jours CP(5 et 6) ?

Merci d'avance pour votre réponse .

Cordialement .

Par **Lag0**, le **01/04/2014** à **13:47**

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (droit à 30 jours de CP par an, acquisition par 2.5 jours par mois), on compte tous les jours ouvrables entre le premier jour qui aurait du être travaillé et la reprise. Donc ici, seront décomptés lundi, mardi et mercredi, jours ouvrables, le jeudi étant férié, il ne sera pas décompté s'il est chômé dans l'entreprise (non ouvrable).